



AVIS PUBLIC

ADOPTION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 313-89-2021 ET 313-90-2021

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 313-89-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser l'implantation d'un logement accessoire à un usage non résidentiel comme usage complémentaire dans la zone C-14.
- 2- Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 313-90-2021, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992 et ses amendements en vue :
 - de modifier le plan de zonage 1 / 2 annexé au règlement de zonage de manière à créer la zone H-45 à même une partie de la zone H-26;
 - de modifier la grille de spécifications du zonage afin d'établir les usages autorisés ainsi que les normes applicables à la zone H-45.
- 3- Les certificats de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette ont été émis en date du 11 janvier 2022.
- 4- Les règlements numéros 313-89-2021 et 313-90-2021 entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de JANVIER deux mille vingt-deux.

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP